



Communiqué de presse

Date 12.12.2008

Le Conseil fédéral approuve un rapport sur la certification d'entreprises favorables à la promotion de l'égalité

Le rapport élaboré en réponse à un postulat (06.3035) montre que les partenaires sociaux ne sont pas favorables à la certification d'entreprises appliquant l'égalité entre hommes et femmes. Le Conseil fédéral a donc décidé de renoncer à une certification et de se tenir à la voie choisie pour promouvoir l'égalité des sexes dans la vie active.

Le Conseil fédéral juge important que les entreprises soient incitées à pratiquer une politique du personnel favorable à l'égalité des sexes et il renvoie aux instruments utilisés jusqu'ici, dont le label Equal Salary, lancé avec succès grâce aux aides financières. Ce label offre aux entreprises une méthode fondée pour contrôler si l'égalité de salaire est réalisée et, de plus, en accord avec les instruments (Logib) utilisés dans les marchés publics de la Confédération. Sur un autre plan, le Conseil fédéral voit avec satisfaction les efforts des partenaires sociaux pour lutter contre les discriminations salariales. Avec les aides financières en vertu de la loi sur l'égalité, le Conseil fédéral dispose enfin d'un instrument efficace pour promouvoir de manière ciblée l'égalité entre les sexes dans la vie professionnelle. Dorénavant, les entreprises pourront aussi en obtenir.

Par contre, il convient de renoncer à introduire une certification d'entreprises favorables à l'égalité entre femmes et hommes. Le rapport approuvé aujourd'hui constate que les partenaires sociaux sont plutôt réservés quant à un dispositif de certification d'entreprises favorables à l'égalité. Les syndicats préfèrent des instruments de contrôle performants. Les employeurs sont partagés: quelques grandes entreprises ayant déjà mis en place des mesures pour la réalisation de l'égalité veulent éviter une avalanche de labels. Leur préférence irait donc à la création de labels comme « The best place to work » ou « Diversity » (multi-facettes). Les PME elles non plus ne sont pas intéressées à un label égalité. Elles craignent surtout les charges qui en découleraient.



Communiqué de presse · **Le Conseil fédéral approuve un rapport sur la certification d'entreprises favorables à la promotion de l'égalité entre les sexes**

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

Relations publiques
Tél. 031 322 68 42
ebg@ebg.admin.ch

Rapport : www.ebg.admin.ch/dokumentation/00068/00303/index.html?lang=fr